



## PROCESSUS DE VEILLE POUR L'ACTUALISATION DES RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- **Identification des besoins de veille** : Déterminer les besoins spécifiques de veille en fonction des évolutions du marché du travail, des tendances dans les domaines d'activité couverts par l'organisme, des changements réglementaires, des nouvelles technologies, etc.
- **Sélection des sources d'information** : Identifier les sources d'information pertinentes pour la veille, telles que les sites web spécialisés, les revues professionnelles, les rapports sectoriels, les organismes publics, les réseaux sociaux professionnels, les groupes de discussion, les événements et les conférences.
- **Collecte d'informations** : Effectuer une collecte régulière des informations pertinentes à partir des sources identifiées. Cela peut inclure la lecture d'articles, la consultation de rapports, la participation à des événements, la surveillance des offres d'emploi et des tendances du marché du travail, etc.
- **Analyse et sélection de l'information** : Analyser les informations collectées pour en extraire les éléments pertinents pour les bilans de compétences et d'orientation. Sélectionner les ressources pédagogiques les plus pertinentes en fonction des besoins des participants aux bilans.
- **Actualisation des ressources pédagogiques** : Mettre à jour les ressources pédagogiques existantes en intégrant les nouvelles informations et les dernières tendances identifiées. Créer de nouveaux supports pédagogiques, tels que des guides, des fiches pratiques, des vidéos, des exercices, etc., en fonction des besoins spécifiques des participants aux bilans.
- **Intégration dans les bilans de compétences et d'orientation** : Intégrer les ressources actualisées dans les bilans de compétences et

d'orientation. Veiller à ce qu'elles soient adaptées aux objectifs et aux besoins des participants, et qu'elles facilitent leur processus d'exploration et de projection professionnelle.

- **Évaluation continue du dispositif** : Évaluer régulièrement l'efficacité du dispositif de veille et d'actualisation des ressources pédagogiques. Collecter les retours des participants aux bilans pour mesurer leur satisfaction, identifier les améliorations possibles et ajuster le processus en conséquence.
- **Formation continue des professionnels** : Assurer la formation continue des professionnels impliqués dans les bilans de compétences et d'orientation. Les tenir informés des dernières tendances, des changements réglementaires et des nouvelles ressources pédagogiques afin de maintenir leurs compétences à jour.
- **Collaboration avec des experts et des partenaires** : Établir des partenariats avec des experts, des organismes de recherche, des entreprises, des associations professionnelles, etc., pour bénéficier de leurs connaissances, de leur expertise et de leurs ressources complémentaires. Collaborer avec eux pour enrichir le dispositif de veille et d'actualisation des ressources pédagogiques.
- **Réajustement régulier du processus** : Garder une attitude proactive envers l'évolution du marché du travail, des besoins des participants et des avancées pédagogiques. Réajuster régulièrement le processus de veille et d'actualisation en fonction des retours, des évolutions et des nouvelles opportunités identifiées.

Ce processus générique peut servir de point de départ pour un organisme de formation qui souhaite mettre en place un dispositif de veille et d'actualisation des ressources pédagogiques pour les bilans de compétences et d'orientation. Il est important d'adapter ce processus aux besoins spécifiques de l'organisme, de ses clients et du marché dans lequel il opère.

